NATIXIS
INVESTMENT MANAGERS

REPORTING MENSUEL

DESTINÉ EXCLUSIVEMENT AUX INVESTISSEURS PROFESSIONNELS OU NON PROFESSIONNELS INVESTIS DANS LE FONDS
COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE*

OSTRUM SRI CASH PLUS

AVRIL 2022

CLASSE D'ACTIONS : R/D (EUR)

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Investit essentiellement dans des titres du marché monétaire court terme indexés aux taux 3 mois
- Détient des titres appartenant essentiellement au secteur privé.
- Tous les titres sélectionnés sont de haute qualité de crédit, selon l'évaluation et la méthodologie de Natixis Investment Managers International
- Maturité Moyenne Pondérée (WAM - Weighted Average Maturity) max : 60 jours. Durée de Vie Moyenne Pondérée (WAL - Weighted Average Life) max. : 120 jours
- S'appuie sur les recommandations des analystes crédit de Natixis Investment Managers International pour la sélection de titres.
- Bénéficie d'un suivi des titres éligibles de l'univers d'investissement par la Direction des Risques de Natixis Investment Managers International
- Ce Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

CROISSANCE DE 10 000 (EUR)

LES PERFORMANCES INDIQUÉES SONT REPRÉSENTATIVES DES PERFORMANCES PASSÉES ET NE SONT PAS UNE GARANTIE DES RÉSULTATS FUTURS.

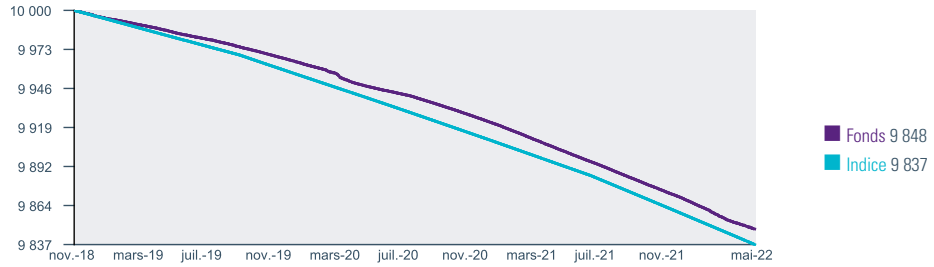

Benchmark avant le 30/06/2021 : EONIA Capitalisé. Depuis le 30/06/2021 : ESTR capitalisé.

PERFORMANCE	Fonds %	Indice %
1 mois	-0,04	-0,05
3 mois	-0,14	-0,14
Début année	-0,19	-0,19
6 mois	-0,29	-0,29
1 an	-0,56	-0,56
3 ans	-1,38	-1,46
Depuis la création	-1,52	-1,63

INDICATEURS DE RISQUE	1 an	3 ans
Volatilité du fonds	0,01	0,02
Volatilité de l'indice	0,01	0,01
Tracking error	0,01	0,02

PERFORMANCE ANNUALISÉE (fin de trimestre)	Fonds %	Indice %
3 ans	-0,46	-0,48
Depuis la création	-0,44	-0,47

PERFORMANCES ANNUALISÉES

Période	Date de calcul	VL	Performance annualisée *		
			Portefeuille	Indice	Écart
1 semaine	24/04/2022	15 005,24	-0,47	-0,58	0,11
1 mois	31/03/2022	15 009,79	-0,46	-0,58	0,13
3 mois	31/01/2022	15 024,97	-0,56	-0,58	0,02
Début année	02/01/2022	15 032,41	-0,57	-0,57	0,00
6 mois	01/11/2021	15 047,01	-0,57	-0,58	0,01
1 an	02/05/2021	15 088,3	-0,56	-0,56	0,00
3 ans	01/05/2019	15 223,91	-0,46	-0,49	0,03
Depuis le 14/11/2018	14/11/2018	15 244,74	-0,44	-0,47	0,03

*Pour les périodicités inférieures à 1 an, les performances annualisées sont calculées selon la méthode linéaire (base 360), et pour les périodicités supérieures ou égales à 1 an, selon la méthode actuarielle (base 365)

Certaines performances plus récentes peuvent ressortir inférieures ou supérieures. La valeur du capital et les rendements évoluant au fil du temps (notamment du fait des fluctuations de change), le prix de rachat des actions sera supérieur ou inférieur à leur prix initial. Les performances indiquées sont nettes de toutes charges imputées aux fonds mais n'incluent pas les incidences des commissions de vente, de la fiscalité ou des commissions d'agent payeur, et supposent un réinvestissement des dividendes le cas échéant. Si ces commissions avaient été prises en compte, les rendements auraient été inférieurs. La performance d'autres classes d'actions sera supérieure ou inférieure en fonction des écarts entre les commissions et les frais d'entrée. Pendant les périodes où certaines classes d'actions ne sont pas souscrites ou pas encore créées (les « classes d'actions inactives »), la performance est calculée en utilisant la performance réelle d'une classe d'actions active du fonds jugée par la société de gestion comme possédant les caractéristiques les plus proches de la classe d'actions inactive concernée, en l'ajustant en fonction des écarts entre les TER (ratios des frais totaux), puis en convertissant le cas échéant la valeur d'inventaire nette de la classe d'actions active dans la devise de cotation de la classe 'actions inactive. La performance ainsi présentée pour la classe d'actions inactive est le résultat d'un calcul indicatif. Veuillez lire les notes complémentaires fournies aux pages 3 et 4 du présent document pour prendre connaissance d'informations importantes.
Veuillez lire les notes complémentaires fournies en fin de document pour prendre connaissance d'informations importantes.
*Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés pour l'investisseur avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Les références à un classement, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.

SPÉCIFICITÉS DU FONDS

Objectif d'investissement

L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance nette supérieure à l'ESTR capitalisé sur sa durée minimale de placement recommandée (au jour le jour).

Indice de comparaison

ESTR CAPITALISE

L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds.

Rating Morningstar ™

-

Catégorie Morningstar ™

EUR Money Market - Short Term

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Forme juridique	SICAV
Classification AMF	Fonds monétaires à VL variable CT
Création de la classe d'actions	14/11/2018
Fréquence de valorisation	Quotidienne
Dépositaire	CACEIS BANK
Devise	EUR
Heure limite de centralisation	13:00 CET J-1
Actif net du fonds	EURm 12 038,5
Horizon d'investissement recommandé	Jour le jour
Type d'investisseur	Particulier

CLASSES D'ACTIONS DISPONIBLES

Classe d'actions	ISIN	Bloomberg
R/C (EUR)	FR0000293714	VALCXTP FP
R/D (EUR)	FR0013311461	

PROFIL DE RISQUE

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement généralement inférieur — *Rendement généralement supérieur*

1	2	3	4	5	6	7

La catégorie de l'indicateur synthétique de risque et de rendement repose sur des données historiques.
En raison de sa politique d'investissement, le fonds est exposé principalement aux risques suivants :
- Risque de crédit
- Risque lié à la titrisation
- Risque de taux

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous référer à la section détaillant les risques spécifiques, située à la fin du présent document.

Les données de ce reporting sont calculées à partir d'un inventaire en date de règlement.

Ostrum ASSET MANAGEMENT

Ostrum SRI Cash Plus

ANALYSE DU PORTEFEUILLE AU 01/05/2022

RÉPARTITION PAR TYPES D'INSTRUMENTS	Fonds%
Euro commercial paper	64,19
Obligations	10,26
OPC monétaires	7,30
Bons du Trésor	3,74
Certificats de Dépôt	3,27
Liquidités & Assimilés	11,24
Total	100,00

DVMP (Années)	0,21
DVMP (Jours)	78
MMP (Années)	0,07
MMP (Jours)	26

RÉPARTITION SECTORIELLE	Fonds %
Banques	28,81
Services collectifs	17,74
Industrie de base	5,26
Biens d'Equipement	5,08
États	4,32
Services financiers	4,15
Biens de consommation non cycliques	3,94
Energie	2,14
Immobilier	1,59
Autorités régionales	1,44
Biens de consommation cycliques	1,37
Technologie et Electronique	1,36
Transport	1,05
Télécommunications	0,87
Santé	0,82
Médias	0,60
Obligations foncières	0,35
Assurance	0,23
Agences	0,17
Services	0,10
Garantie d'État	0,07
OPC monétaires	7,30
Liquidités & Assimilés	11,24
Total	100,00

Nomenclature BCLASS

STRUCTURE FINANCIÈRE DU PORTEFEUILLE	Fonds %
Taux fixe	31.10
1J	0.17
2J-1 S	2.11
1S-1M	12.04
1-2 M	9.28
2-3 M	7.05
3-6 M	0.41
6-9 M	0.04
Taux révisable	17.71
Taux variable	32.68
Liquidités & Assimilés	11.21
OPC monétaires	7.30
1-2 M	2.82
2-3 M	4.48
Total	100.00

RÉPARTITION PAR RATINGS LT / DURÉES DE VIE (WAL)**

	1J	2J-1 S	1S-1M	1-2 M	2-3 M	3-6 M	6-9 M	9M-397J	Total
AAA	-	-	-	0,42	-	-	-	-	0,42
AA+	-	-	-	-	0,42	-	-	-	0,42
AA	-	0,03	0,21	0,53	0,29	0,71	0,42	-	2,18
AA-	-	-	1,17	0,53	1,22	2,87	-	-	5,79
A+	-	-	0,42	3,57	3,59	6,65	3,11	0,42	17,75
A	-	-	0,42	0,22	0,21	2,08	0,58	-	3,52
A-	-	0,66	1,66	4,07	3,25	0,96	-	0,41	11,02
BBB+	-	0,59	2,45	2,68	3,96	1,76	0,25	-	11,68
BBB	0,17	0,57	3,83	4,84	4,55	0,67	-	-	14,63
BBB-	-	0,17	2,18	1,48	1,80	3,20	0,04	-	8,87
BB+	-	-	-	0,10	0,18	-	-	-	0,29
Rating CT uniquement	-	0,25	0,30	1,41	1,06	0,20	0,04	1,66	4,92
Liquidités & Assimilés	11,24	-	-	-	-	-	-	-	11,24
OPC monétaires	-	-	-	2,82	4,48	-	-	-	7,30
Total	11,40	2,27	12,63	22,68	25,00	19,09	4,43	2,49	100,00

en % de l'actif net

CLASSE D'ACTIONS : R/D (EUR)

FRAIS

Frais globaux	0,25%
Commission de souscription max	-
Commission de rachat max	-
Commission de surperformance	20,0%
Minimum d'investissement	-
VL (01/05/2022)	15 003,87 EUR
Détachement de coupon le 05/11/2019	9,3799 EUR

GESTION

Société de gestion
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Gestionnaire financier
OSTRUM ASSET MANAGEMENT

Acteur responsable (1), parmi les leaders européens (2) de la gestion institutionnelle, Ostrum Asset Management accompagne ses clients opérant avec des contraintes de passif en leur proposant une offre duale : la gestion d'actifs et la prestation de services dédiés à l'investissement.
(1) Ostrum AM est une des premières sociétés de gestion françaises signataire des PRI en 2008. En savoir plus : www.unpri.org.
(2) IPE Top 500 Asset Managers 2020 a classé Ostrum AM, au 77e rang des plus importants gestionnaires d'actifs au 31/12/2019. Les références à un classement ne préjugent pas des résultats futurs de la société de gestion.

Siège social	Paris
Fondé	1984
Actifs sous gestion (milliards)	US $ 502.9 / € 442.2 (31/12/2021)

Gérants de portefeuille

LACOMBE Didier : a débuté sa carrière dans la finance en 1986, a rejoint Ostrum AM en 1986 ; BTS de Comptabilité et de Gestion des entreprises et diplôme de 3e cycle de l'ITM.

INFORMATIONS
Questions sur le prospectus
E-mail ClientServicing_Requirements@natixis.com

Les données de ce reporting sont calculées à partir d'un inventaire en date de règlement.

Ostrum ASSET MANAGEMENT

Ostrum SRI Cash Plus

ANALYSE DU PORTEFEUILLE AU 01/05/2022

CLASSE D'ACTIONS : R/D (EUR)

RÉPARTITION PAR RATINGS CT / DURÉES DE VIE (WAL)**

	1J	2J-1 S	1S-1M	1-2 M	2-3 M	3-6 M	6-9 M	9M-397J	Total
A-1+	-	0,28	1,43	1,62	1,93	3,61	-	-	8,86
A-1	-	-	0,47	6,14	4,38	8,27	2,09	0,41	21,77
A-2	0,17	1,83	8,36	9,42	10,79	3,23	0,23	-	34,02
A-3	-	0,17	1,56	1,32	2,09	3,19	-	-	8,33
B	-	-	-	0,10	0,18	-	-	-	0,29
ST1	-	-	-	-	-	-	0,04	-	0,04
ST2	-	-	0,82	0,77	1,15	0,12	-	-	2,85
ST3	-	-	-	0,50	-	-	-	1,66	2,16
Liquidités & Assimilés	11,24	-	-	-	-	-	-	-	11,24
Rating LT uniquement	-	-	-	-	-	0,66	2,07	0,42	3,15
OPC monétaires	-	-	-	2,82	4,48	-	-	-	7,30
Total	11,40	2,27	12,63	22,68	25,00	19,09	4,43	2,49	100,00

en % de l'actif net

*Notation interne

La notation interne utilisée dans le présent document est le fondement des règles d'éligibilité d'Ostrum Asset Management et du système de détermination des autorisations pour les émetteurs. Cette notation est déterminée à partir des notations externes attribuées par les trois grandes agences de notation, dites de référence (Standard & Poor's, Moody's, Fitch Ratings).

Cette notation correspond au rating le plus défavorable des notations externes attribuées par les 3 agences.

Pour le présent document, les notations suivantes sont exploitées pour le calcul de la notation interne : Notation émission pour les titrisations et les obligations. Notation émetteur pour l'ensemble des autres titres.

Les titres ou émetteurs ne faisant l'objet d'aucune notation par les Agences Moody's, S&P ou Fitch, peuvent faire l'objet d'une notation interne court-terme (ST1: risque de défaut et volatilité très faible, ST2: volatilité plus élevée mais risque de défaut très faible, ST3: volatilité plus élevée mais risque de défaut faible, ST4: détérioration attendue) par les équipes de Recherche Crédit de la Société de Gestion.
Seuls sont éligibles aux portefeuilles monétaires les titres ou émetteurs bénéficiant des notations internes ST1 à ST3 et d'une notation long terme interne correspondant aux plus hautes qualités de crédit.

Les données de ce reporting sont calculées à partir d'un inventaire en date de règlement.

Ostrum ASSET MANAGEMENT

Ostrum SRI Cash Plus

ANALYSE DU PORTEFEUILLE AU 01/05/2022

NOTATION ESG MOYENNE SUR 100	
Fonds (pondéré des émetteurs)	Univers monétaire Ostrum AM (équipondéré des émetteurs)
77	72

VENTILATION CLASSE "Corporate"		
Quintile "Best in class"	Nombre d'émetteurs	Exposition de la classe (%)
1)>80%	28	46%
2)[60%-80%]	20	19%
3)[40%-60%]	16	20%
4)[20%-40%]	16	15%
5)<20%	1	0%
Total	81	100 %

VENTILATION CLASSE "Financière"		
Quintile "Best in class"	Nombre d'émetteurs	Exposition de la classe (%)
1)>80%	6	21%
2)[60%-80%]	6	17%
3)[40%-60%]	7	22%
4)[20%-40%]	7	40%
Total	26	100 %

REPARTITION PAR CATEGORIE	
"Corporate" class	37.41%
"Financial" class	31.65%
Sovereign issuers	6.77%
Monetary Market Funds, Cash&Equivalents	24.18%
Total	100,00 %

Source : Ostrum AM. Données au 01/05/2022.
En cas de dégradation d'une notation Sustainalytics qui sortirait l'émetteur du « Best in Class », la Gestion pourra conserver les titres de cet émetteur pendant une période maximale de 3 mois, et ce dans l'intérêt fiduciaire des porteurs.

Ostrum SRI Cash Plus

ANALYSE DU PORTEFEUILLE AU 01/05/2022

PHILOSOPHIE ISR

PHILOSOPHIE DE NOTRE GESTION MONETAIRE ISR

Notre gestion monétaire ISR est complémentaire au processus monétaire d'OSTRUM AM auquel se superpose une sélection ISR des titres en portefeuille.
Notre processus monétaire ISR est de nature « Best in Class » enrichi d'une approche « Positive Screening ».

I. Approche systématique : « Best in Class ».

L'approche **« Best-in-class »** est un type de sélection ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) consistant à exclure les entreprises les moins biens notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité.

- Chaque émetteur autorisé à l'univers monétaire est analysé et noté par **Sustainalytics.**
- Les émetteurs sont regroupés en deux classes : *« Corporate »* et « Financière »

Notre sélection « Best in Class » consiste à **exclure un pourcentage de 20% de chacune de ces deux classes**

II. Approche discrétionnaire : « Positive Screening »

- L'approche **« Positive Screening »** est menée de façon discrétionnaire et active par la gestion qui renforce les investissements sur les entreprises les mieux notées.
- Cette philosophie favorise le financement des entreprises les plus engagées dans le développement durable.

SUSTAINALYTICS - NOTRE FOURNISSEUR DE NOTATIONS EXTRA-FINANCIERES

- Un leader mondial en analyse ESG et en notation extra-financière depuis plus de 25 ans
- Plus de 9000 sociétés internationales disposent d'une notation ESG par Sustainalytics
- Une recherche qualitative détaillée à disposition

CE QUE NOUS AIMONS CHEZ SUSTAINALYTICS

- Une note globale ESG sur 100 & une note par pilier E, S, G
- Une méthodologie rendant les notations comparables entre les différents secteurs et zones géographiques, accompagnée d'un classement au sein de chaque secteur
- Des sections approfondies sur les controverses en cours
- Une revue qualitative détaillée des entreprises sur un large périmètre de couverture

> Des outputs disponibles à l'ensemble de nos équipes de spécialistes monétaires, obligataires et actions

EXEMPLE DE NOTATION ESG SUSTAINALYTICS*

	Score ESG Global **87** 100	
Environementale **80** 100	**Sociale** **95** 100	**Gouvernance** **87** 100

Source : Ostrum AM, Sustainalytics. *Exemple de notations ESG d'une entreprise hypothétique XXX

Ostrum SRI Cash Plus

ANALYSE DU PORTEFEUILLE AU 01/05/2022

Loi Énergie Climat - Intensité carbone Crédit(1)

INTENSITÉ CARBONE DE LA PART CREDIT DU PORTEFEUILLE ET DE SON INDICE : INTENSITÉ CARBONE, EXPRIMÉE EN TONNES DE CO^2 / MILLIONS DE DOLLARS DE CHIFFRE D'AFFAIRES. MESURE RECOMMANDÉE PAR LA TCFD(2)

Intensité Carbone Moyenne (Scope 1 & 2)(3)

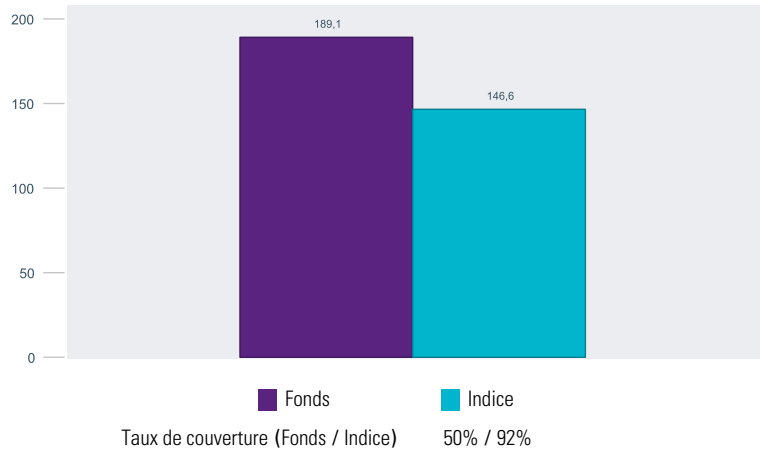

Taux de couverture (Fonds / Indice) 50% / 92%

Indice: 100,00% BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE TOTAL RETURN INDEX VALUE UNHEDGED EUR

Le taux de couverture indique le poids des actifs pour lesquels l'intensité carbone est disponible. Ce taux de couverture est exprimé en % de l'actif de la poche.

Principaux contributeurs à l'intensité carbone moyenne du portefeuille (SCOPE1 & 2) (4)

Entreprises (5)	Contribution à l'intensité Carbone du ptf (%) (6)	Intensité Carbone (tCO2 / Millions de dollars de chiffre d'affaires)	Emissions Carbone (tCO2) (7)
ENGIE SA	16%	840	56 470 949
VATTENFALL TREASURY AB	7%	1 286	22 682 711
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV	6%	689	50 245 684
REPSOL EUROPE FINANCE SARL	4%	695	22 372 794
AIR LIQUIDE FINANCE SA	3%	1 177	27 471 000
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	2%	0	0
EDP FINANCE BV	2%	698	9 905 013
IBERDROLA INTERNATIONAL BV	2%	394	14 893 065
NATIONAL GRID NORTH AMERICA INC	2%	351	6 483 601
ELECTRICITE DE FRANCE	1%	0	0

Source :Trucost

Ostrum AM utilise Trucost pour récupérer l'ensemble des intensités carbone des scopes 1 et 2 pour le corporate et le souverain. À ce stade, le scope 3 n'est pas pris en compte dans l'analyse, comme le recommande le SBTi. Pour récupérer ces données, Trucost collecte les émissions de gaz à effet de serre par le biais d'une variété de sources publiques, telles que les rapports financiers des entreprises, les sources de données environnementales et les données publiées sur les sites Internet des entreprises ou d'autres sources publiques. En l'absence de publications sur les données, le modèle d'entrées-sorties élargi à l'environnement (EEIO) de Trucost combine des données d'impact environnemental spécifiques à l'industrie avec des données macroéconomiques quantitatives sur le flux de biens et de services entre les différents secteurs de l'économie afin d'obtenir une donnée estimée sur les émissions carbones. Une fois l'intensité de chaque émetteur récupérée, l'intensité carbone de chaque portefeuille est obtenue en additionnant l'intensité de chaque émetteur, pondérée par son poids dans celui-ci. Ce dernier calcul correspond à la Weighted Average Carbon Intensity (WACI), telle que préconisée par la TCFD. L'intensité carbone mesure ainsi volume d'émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaire généré par les émetteurs du portefeuille sur une période donnée. Plus d'informations sur la méthodologie ici : https://www.spglobal.com/spdji/en/documents/additional-material/faq-trucost.pdf

1. L'intensité carbone correspond au volume de CO2 émis pour 1 million de dollars de chiffre d'affaires réalisé.
Pour calculer cette intensité, nous prenons en compte non seulement les émissions directes liées aux opérations de l'entreprise **(Scope 1)** mais également celles liées à la fourniture de l'énergie nécessaire **(Scope 2)**.

Intensité carbone d'une entreprise (tonnes de CO2 / Millions de dollars de chiffre d'affaires) = (Scope 1 + Scope 2) / Millions de dollars du chiffre d'affaires.

2. La TCFD est le Groupe de travail sur les informations financières à fournir concernant le climat fondé par le Conseil de stabilité financière. Le Conseil de stabilité financière ou CSF (en anglais Financial Stability Board ou FSB) , est un groupement économique international créé lors de la réunion du G20 à Londres en avril 2009.

3. Scope 1: Emissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.

3. Scope 2: Emissions de gaz indirectes liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.

4. L'intensité carbone moyenne du portefeuille est la somme des intensités carbones des entreprises pondérée par les poids du portefeuille.

5. Le calcul de l'intensité carbone moyenne du portefeuille prend uniquement en compte les titres d'émetteurs privés détenus dans nos fonds internes.

6. Représente la contribution en % de l'entreprise dans l'intensité carbone moyenne du portefeuille.

7. Représente le nombre de tonnes de CO2 émis par l'entreprise sur les Scope 1 et Scope 2.

Source : Natixis Investment Managers International sauf indication contraire

En raison d'une gestion dynamique, les caractéristiques des portefeuilles sont susceptibles de changer. Toute référence à des titres ou à des secteurs d'activité spécifiques ne doit pas être considérée comme une recommandation

Pour plus d'informations concernant les enjeux de la Loi Energie Climat, veuillez consulter le dernier rapport d'Ostrum AM disponible sur le site internet d'Ostrum AM.

Ostrum ASSET MANAGEMENT

Ostrum SRI Cash Plus

ANALYSE DU PORTEFEUILLE AU 01/05/2022

Loi Énergie Climat - Intensité carbone Souverain(1)

INTENSITÉ CARBONE DE LA PART SOUVERAINS DU PORTEFEUILLE ET DE SON INDICE : INTENSITÉ CARBONE SUR LES SOUVERAINS EST EXPRIMÉE EN TONNES DE CO^2 / MILLION DE DOLLARS DE PIB RÉALISÉ

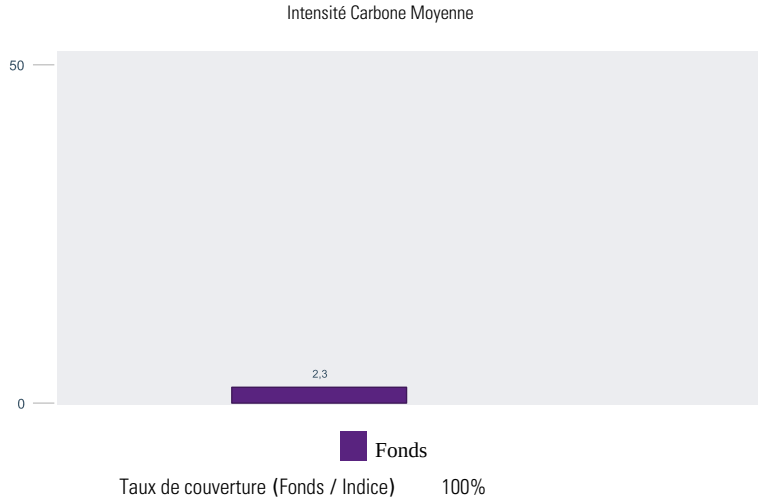

Taux de couverture (Fonds / Indice) 100%

Le taux de couverture indique le poids des actifs pour lesquels l'intensité carbone est disponible. Ce taux de couverture est exprimé en % de l'actif de la poche.

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE MOYENNE DU PORTEFEUILLE (SCOPE1 & 2)(2)

Pays (3)	Contribution à l'intensité Carbone du ptf (%)(4)	Intensité Carbone (tCO^2 / millions de dollars de PIB réalisé)	Emissions Carbone (tCO2)(5)
ITALIE	4%	194	389

Source :Trucost

Ostrum AM utilise Trucost pour récupérer l'ensemble des intensités carbone des scopes 1 et 2 pour le corporate et le souverain. À ce stade, le scope 3 n'est pas pris en compte dans l'analyse, comme le recommande le SBTi. Pour récupérer ces données, Trucost collecte les émissions de gaz à effet de serre par le biais d'une variété de sources publiques, telles que les rapports financiers des entreprises, les sources de données environnementales et les données publiées sur les sites Internet des entreprises ou d'autres sources publiques. En l'absence de publications sur les données, le modèle d'entrées-sorties élargi à l'environnement (EEIO) de Trucost combine des données d'impact environnemental spécifiques à l'industrie avec des données macroéconomiques quantitatives sur le flux de biens et de services entre les différents secteurs de l'économie afin d'obtenir une donnée estimée sur les émissions carbones. Une fois l'intensité de chaque émetteur récupérée, l'intensité carbone de chaque portefeuille est obtenue en additionnant l'intensité de chaque émetteur, pondérée par son poids dans celui-ci. Ce dernier calcul correspond à la Weighted Average Carbon Intensity (WACI), telle que préconisée par la TCFD. L'intensité carbone mesure ainsi volume d'émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaire généré par les émetteurs du portefeuille sur une période donnée. Plus d'informations sur la méthodologie ici : https://www.spglobal.com/spdji/en/documents/additional-material/faq-trucost.pdf

1. L'intensité Carbone correspond au volume de CO2 émis pour 1 million de dollars de PIB réalisé.
Pour calculer cette intensité, nous prenons en compte les émissions territoriales de gaz à effet de serre (GES) d'un pays, y compris l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie, telles que rapportées par le PRIMAP.

Intensité carbone d'un pays (tonnes de CO2 / Millions de dollars de PIB) = (Emissions Carbone) / Millions de dollars de PIB

2. L'intensité carbone moyenne du portefeuille est la somme des intensités carbones des pays pondérée par les poids du portefeuille.

3.Le calcul de l'intensité carbone moyenne du portefeuille prend uniquement en compte les titres d'émetteurs souverains détenus dans nos fonds internes.

4.Représente la contribution en % du pays dans l'intensité carbone moyenne du portefeuille.

5.Représente le nombre de millions de tonnes équivalent CO2 émis par le pays pour la part de dette détenue dans le portefeuille.Emissions Carbone:Emissions territoriales de gaz à effet de serre (GES) d'un pays, y compris l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie, telles que rapportées par le PRIMAP

PRIMAP est une base de données combinant plusieurs ensembles de données sur les émissions carbone des souverains, publiés pour créer un ensemble complet de trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre pour une majorité de pays membres ou non de la CCNUCC (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques) à partir de 1850. Ces données représentent les principales catégories en matière de Gas à effet de serre du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) de 2006 (CO2, CH4, N2O...) Plus d'information ici : http://doi.org/10.5880/PIK.2016.003 Trucost est un fournisseur de données.

Source : Natixis Investment Managers International sauf indication contraire

En raison d'une gestion dynamique, les caractéristiques des portefeuilles sont susceptibles de changer. Toute référence à des titres ou à des secteurs d'activité spécifiques ne doit pas être considérée comme une recommandation

Pour plus d'informations concernant les enjeux de la Loi Energie Climat, veuillez consulter le dernier rapport d'Ostrum AM disponible sur le site internet d'Ostrum AM.

COMMENTAIRE DE GESTION

Lors de sa réunion du 14 avril la BCE a maintenu inchangés ses taux directeurs (taux «refi» à 0%, taux de facilité de prêt marginal à 0.25% et taux de facilité de dépôt à -0.50%). En outre, en dépit des risques que fait peser le conflit ukrainien sur la croissance de la zone euro, elle a confirmé son souhait de s'engager sur la voie de la « normalisation monétaire » en mettant fin progressivement à sa politique d'achat nets d'actifs sur les marchés financiers: déjà réduit à 40Mds€ en avril, à 30Mds€ en mai et à 20Mds€ en juin, les achats nets d'actifs au titre de l'APP devraient prendre fin au troisième trimestre. Toutefois la BCE a indiqué qu'elle poursuivra les réinvestissements en totalité des remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance acquis dans le cadre de cet APP pendant une période prolongée après la date à laquelle les taux d'intérêt directeurs de la BCE pourraient être relevés et, en tout cas, aussi longtemps que nécessaire pour maintenir des conditions de liquidité favorables et un degré élevé de soutien monétaire. En ce qui concerne les conditions de refinancement bancaire, la BCE fera en sorte que l'arrivée à échéance des opérations effectuées dans le cadre de la 3ème série d'opérations de refinancement à très long terme ciblées (TLTRO III) n'entrave pas la transmission harmonieuse de sa politique monétaire et s'attend à ce que les conditions particulières applicables à ces opérations prennent fin en juin de cette année.
Cependant, postérieurement, le 27 avril, la présidente de la BCE, Mme Lagarde, a ouvert la possibilité d'une première hausse des taux directeurs dès cet été si l'inflation persistait à un niveau élevé. De fait, si le conflit russo-ukrainien a initié un important choc sur les matières premières semblant enfermer la BCE dans un double risque contradictoire sur les prix et sur la croissance, les inquiétudes sur l'inflation semblent finalement l'avoir emporté.
En ce qui concerne la croissance économique de la zone euro, on rappellera que sur l'ensemble de l'année 2020, le PIB avait chuté de 6,4 %! En revanche, avec 5.3% de croissance en 2021, le PIB de la zone euro n'avait pas été aussi élevé depuis très longtemps même si l'émergence du variant Omicron du Covid-19 en fin d'année dernière a impacté la croissance des pays ayant adopté de nouvelles mesures sanitaires. Mais les interrogations actuelles se sont largement déplacées sur les impacts que pourra avoir la crise ukrainienne tant sur l'activité économique à venir que sur l'inflation. Certes si la croissance du PIB en zone euro s'est établie à 5% au 1er premier trimestre 2022 par rapport au même trimestre de l'année précédente, en revanche, par rapport au 4ème trimestre 2021, sa croissance n'est que de 0.2%. Et les incertitudes liées à l'inflation et au conflit russo-ukrainien ne laissent pas entrevoir un franc rebond dans les prochains mois. Cependant l'indice PMI Markit composite zone euro, combinant services et activité manufacturière, s'est affiché en hausse en avril à 55.8 contre 54.9 en mars demeurant donc pour l'instant nettement au-dessus du seuil des 50, signe d'une activité économique toujours en croissance. En ce qui concerne l'inflation, en rythme annuel, en avril, elle a atteint le niveau record de +7.5% contre +7.4% en mars, se situant donc toujours à près du quadruple du seuil fatidique des 2% cible de la BCE et sur un plus haut de plus de 25 ans. L'inflation sous-jacente (hors énergie, produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac) est ressortie quant à elle en rythme annuel à +3.5% en avril contre +2.9% en mars. Les prix de l'énergie restent le principal moteur de la hausse générale des prix mais leur envolée s'est toutefois à +38,0% par rapport à avril 2021 après un bond de +44,4% par rapport à mars 2021. Enfin le taux de chômage de la zone euro poursuit sa baisse à 6.8% en février contre 6.9% en janvier, soit son plus bas niveau jamais enregistré depuis le début de la série statistique en 1998, juste avant le lancement officiel de l'euro en janvier 1999 et très sensiblement en-dessous de son niveau pré-pandémique de 7.4% en février 2020.
Dans ce contexte, en avril, la moyenne mensuelle de l'Ester s'affiche à -0.584% (-0,579% en mars), celle du swap 1 an OIS à -0.122% (-0.356% en mars) et celle de l'Euribor 3 mois à -0.448% (-0.495% en mars).

Pour ce qui est des rendements obligataires de la zone euro, en mars, ils ont poursuivi le mouvement de hausse entamée dès début 2021. Ainsi le taux du Bund 10 ans est passé de +0.55% fin mars à +0.94% fin avril (plus bas historique à -0.86% début mars 2020 lors de la 1ère vague de la crise sanitaire) et semble donc définitivement s'installer en territoire positif. Les taux des marchés obligataires des pays périphériques ont logiquement suivi le même chemin. Ainsi le taux du BONOS espagnol 10 ans est passé de +1.43% fin mars à +1.97% fin avril (plus bas historique à -0.02% mi-décembre 2020) et celui du BTP italien 10 ans de +2.04% fin mars à 2.77% fin avril (plus bas historique à +0.52% mi-décembre 2020). On notera que les taux obligataires français à 10 ans sont passés au cours de la même période de +0.98% à +1.46%. Les marchés obligataires étaient entrés depuis plusieurs mois déjà dans une phase de doute résultant du fait que les banques centrales tentaient de trouver un difficile équilibre entre maîtrise d'une poussée inflationniste qui se situait bien au-delà des objectifs de stabilité de long-terme mais que l'on qualifiait de temporaire et préservation de la croissance économique dans un contexte épidémique persistant. Toutefois la crise ukrainienne est à l'origine d'un très violent choc sur les prix des matières premières, notamment énergétiques et alimentaires, entraînant une envolée globale et durable de l'inflation que les banques centrales se déclarent maintenant prêtes à juguler en normalisant leur politique monétaire même si concomitamment le risque de ralentissement de l'économie risque d'en être accentué. Ainsi avec une inflation courante au plus haut à +7.5% en zone euro en avril et à 6.6% aux Etats-Unis pour mars, les anticipations de hausses des taux directeurs de la FED et de la BCE ne cessent de prendre de l'ampleur et impactent négativement les marchés obligataires.

En ce qui concerne les spreads de crédit court-terme des émetteurs bancaires, après s'être considérablement accrus en avril et mai 2020 suite à la crise sanitaire, ils n'ont cessé de se réduire au cours des mois qui ont suivi jusqu'à repasser en territoires négatifs et atteindre des niveaux bien inférieurs à ceux d'avant crise! Mais le récent revirement de la BCE concernant de possibles hausses de ses taux directeurs dès 2022 ainsi que le conflit russo-ukrainien viennent de refaire partir ces spreads très sensiblement à la hausse. Ainsi la moyenne mensuelle des spreads contre Ester à l'émission des certificats de dépôt à 3 mois des principales banques françaises a remonté à +9bps en avril contre +6.3bps en mars et +0.6nbps en février (plus haut à +25.6bps en mai 2020 et plus bas à -5.6bps en décembre 2021). Ainsi la négativité des spreads à l'émission offerts par les banques sur leurs certificats de dépôts courts observée fin 2021 qui témoignait de leur désintérêt à emprunter sur le marché monétaire n'est plus qu'un lointain souvenir et l'annonce des normalisations des politiques monétaires des banques centrales font au contraire retrouver aux banques une réelle appétence à émettre sur le court terme. En ce qui concerne l'écart mensuel moyen entre l'Euribor 3 mois et le swap à 3 mois contre Ester, qui mesure le coût de la liquidité interbancaire sur cette durée, après avoir culminé à +29.5bps en avril 2020 au plus fort de la crise sanitaire, il s'est ensuite effondré pour passer en territoire négatif pour la 1ère fois en décembre 2021 à -0.2bp ce qui confirmait l'absence totale d'intérêt des banques à emprunter du cash sur le court terme dans le contexte précédemment décrit. En janvier ce spread est remonté à +1.4bp, puis à +4.6bps en février et +7.8bps en mars et se situe en avril à +11.4bps traduisant un vrai retour de l'intérêt des banques à lever du cash dans le marché sur partie courte de la courbe.

Enfin, concernant le marché du crédit, l'indice iTRAXX Europe 5 ans Corporate 'générique', représentatif de la moyenne des spreads de crédit à 5 ans de 125 émetteurs corporates européens «investment grade», a poursuivi sa hausse entamée depuis le début de l'année (+48bps fin décembre) passant de +59bps fin janvier à +71bps fin février, +73bps en mars pour atteindre +90bps fin avril (plus haut en mars 2020 à +139bps depuis fin septembre 2012). Les spreads de crédit ont donc très sensiblement remonté depuis le début de l'année tout à la fois sous l'influence des anticipations de ralentissement économique générées par les fortes tensions inflationnistes et les normalisations corrélatives à venir des politiques monétaires des banques centrales plus fortes et rapides que prévues ainsi que dans le sillage de la vive remontée des taux obligataires tant américains qu'européens générant des reports d'investissement du marché du crédit vers le marché des emprunts d'état. Enfin la dégradation du contexte géopolitique et le rebond épidémique est-asiatique laissent prévoir une poursuite des hausses de coûts et des perturbations dans les chaines d'approvisionnement mondiale peu favorable à l'activité et à la profitabilité des entreprises.

Afin d'assurer une grande liquidité aux placements de ses investisseurs, la Sicav Ostrum SRI Cash Plus détient en permanence une majorité de ses actifs dont la maturité est inférieure à 3 mois.
Conformément à ses contraintes de gestion réglementaires, la Sicav fait l'acquisition de titres de durée de vie résiduelle ne pouvant excéder 13 mois.

La sélection de titres est opérée à partir d'une liste d'émetteurs de premier plan, perçus comme les plus solides. Il s'agit majoritairement de grandes banques de détail européennes et de titres d'émetteurs « corporates » dans un but de diversification sectorielle. La part de ces titres « corporates » s'élevait à 42.27% fin avril contre 36.89% le mois précédent.

La part des titres d'émetteurs italiens « autorisés » représentait 9.25% de l'actif contre 6.06% fin mars. Celle consacrée aux titres d'émetteurs espagnols à 5.21% contre 5.23% un mois plus tôt.

Conformément à la stratégie de gestion du fonds, les investissements sont réalisés sur des actifs référencés sur les taux du marché monétaire (taux fixe 3 mois et 'floaters' Euribor 3 mois). Des investissements indexés sur l'€STR sont réalisés dans le cadre de l'optimisation de la gestion des liquidités disponibles notamment.

Dans le contexte précédemment décrit, la Sicav s'est essentiellement porté acquéreur de titre à taux fixes de maturités courtes. Sur la période, les taux de rendements à l'émission des

COMMENTAIRE DE GESTION

émetteurs appartenant à l'univers d'investissement de la Sicav se sont stabilisés après leurs progressions constatés au début de l'année liés au changement de communication de la BCE et aux tensions géopolitiques actuelles.

Dans ce cadre la WAL de la Sicav s'affichait à fin mars à 0.21 (0.21 à fin mars), et sa WAM à 0.07 (0.05 à fin mars) s'ajustant aux anticipations de hausse de taux prochaines. La part des actifs de durée de vie résiduelle excédant 3 mois était de 26.01% contre 28.12% précédemment.

Enfin, conformément à l'objectif de la Sicav, chaque émetteur autorisé à l'univers monétaire est analysé et noté par Sustainalytics (notre fournisseur de notations extra-financières). Dans ce cadre, les émetteurs sont regroupés en deux classes : «Corporate» et «Financière». Notre sélection «Best in Class» consiste à exclure un pourcentage de 20% des émetteurs les moins bien notés de chacune de ces deux classes.
En fin de mois, le total de la classe «Corporate ISR*» s'élevait à 37.41% de l'actif (contre 35.73% le mois précédent) et celui de la classe «Financière ISR*» 31.65% de l'actif (contre 36.90% le mois précédent).

Notre sélection «Positive Screening» consistant à privilégier les émetteurs les plus «vertueux» de l'univers d'investissement ressort de l'analyse de la classe «corporate» dans laquelle 48 émetteurs (sur 81) appartenant aux quintiles 1 et 2 représentent 65% de cette classe d'actifs. Au sein de la classe «financière», 12 émetteurs (sur 26) appartenant aux quintiles 1 et 2 représentent 38% de cette classe d'actifs à la fin du mois d'avril.

(*) Selon le sous process ISR, la classification financière comprend les banques, les captives bancaires des entreprises industrielles et les compagnies d'assurance.

Dans le contexte de marché précédemment décrit, la Sicav a enregistré au mois d'avril une surperformance par rapport à son indicateur de référence, l'ESTR

Ainsi la performance mensuelle annualisée de l'action I s'est affichée à -0,44%, soit une surperformance de 14 pb et celle de la part R à -0,46% soit une surperformance de 13 pb. Sur un 1 an, la surperformance est de 2 pb pour l'action I et de 1 pb pour l'action R.

Pour les semaines à venir la Sicav va poursuivre, dans une optique prudentielle, la politique adoptée ces dernières semaines et privilégier les titres à court terme des émetteurs les plus solides et les indexations à taux révisables et/ou variables.

Calcul des performances durant les périodes d'inactivité de la classe (si applicable)

Pour les périodes pendant lesquelles certaines catégories d'actions n'ont pas été souscrites ou n'ont pas encore été créées (les « catégories d'actions inactives »), la performance est imputée en fonction de la performance réelle de la catégorie d'actions du fonds que la société de gestion a déterminé avoir les caractéristiques les plus proches de celles de cette catégorie d'actions inactive et en l'ajustant sur la base de la différence des ratios de frais et, le cas échéant, en convertissant la valeur liquidative de la catégorie d'actions active dans la monnaie de cotation de la catégorie d'actions inactive. La performance présentée pour cette catégorie d'actions inactive est le résultat d'un calcul indicatif.

Croissance d'une somme de 10 000

Le graphique compare la croissance de 10 000 dans un fonds avec celle d'un indice. Les rendements totaux ne sont pas ajustés pour tenir compte des frais de vente ou des effets de l'impôt, mais ils sont ajustés pour tenir compte des frais courants réels du fonds et supposent le réinvestissement des dividendes et des plus-values. S'ils étaient ajustés, les frais de vente réduiraient la performance présentée. L'indice est portefeuille non géré de valeurs mobilières spécifiées et il ne peut pas faire l'objet d'un investissement direct. L'indice ne tient pas compte des dépenses initiales ni courantes. Le portefeuille d'un fonds peut différer considérablement des titres de l'indice. Cet indice est choisi par le gestionnaire du fonds.

Indicateurs de risque

Le profil de risque et de rendement inclut un « indicateur synthétique de risque et de rendement » (SRRI), comme défini par l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA). Cet indicateur de risque est calculé en fonction de la volatilité des rendements, en d'autres termes des fluctuations de la valeur d'inventaire nette (VIN) du fonds. L'indicateur est présenté sur une échelle numérique de 1 à 7, sachant que 1 représente le niveau le plus faible et 7 le niveau le plus élevé.
Les indicateurs de risque sont calculés pour les fonds présentant un historique d'au moins trois ans.
L'alpha mesure la différence entre les prévisions de performance du fonds et ses rendements réels, en fonction de son niveau de risque (mesuré par le bêta). L'alpha est souvent considéré comme un indicateur de la valeur ajoutée ou soustraite par le gérant d'un portefeuille.
Le bêta évalue la sensibilité du fonds aux fluctuations du marché. Un portefeuille dont le bêta est supérieur à 1 est plus volatil que le marché, tandis qu'un portefeuille dont le bêta est inférieur à 1 est moins volatil que le marché.
R2 reflète le pourcentage des fluctuations d'un fonds découlant des fluctuations de son indice de référence, indiquant le degré de corrélation entre le fonds et l'indice. Ce coefficient permet également d'évaluer la probabilité que l'alpha et le bêta aient une importance statistique.
L'écart-type est une mesure statistique de la volatilité des rendements du fonds.
Le ratio de Sharpe utilise l'écart-type et sur le rendement excédentaire afin de déterminer le rendement par unité de risque.
Le ratio d'information est la différence entre la performance moyenne du fonds et la performance de l'indice, divisée par le Tracking Error. Il mesure la capacité du gérant à générer de la performance par rapport à son indice de référence.
Le Tracking Error représente l'écart type de la série des différences entre les rendements du portefeuille et les rendements de l'indice de référence. Plus le Tracking Error est bas, plus la performance du fonds se rapproche de celle de l'indice.

Notation et catégorie Morningstar

© 2022 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations, données, analyses et opinions (« Informations ») contenues dans ce document (1) incluent des informations confidentielles et exclusives de Morningstar, (2) ne peuvent pas être copiées ou redistribuées, (3) ne constituent pas un conseil en investissement, (4) sont fournies uniquement à des fins d'information (5) ne sont pas garanties être exhaustives, exactes ou à jour et (6) sont tirées des données publiées du fonds à diverses dates. Les Informations vous sont fournies à vos propres risques. Morningstar n'est pas responsable des décisions de négoce, des dommages ou des autres pertes liées aux Informations ou à leur usage. Veuillez vérifier toutes les Informations avant de les utiliser et ne prenez pas de décision d'investissement autrement que sur le conseil d'un conseiller en investissement professionnel. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent augmenter comme diminuer. Les notations Morningstar s'appliquent aux fonds ayant un historique d'au moins 3 ans. Elles tiennent compte des commissions de souscription, du rendement sans risque et de l'écart type pour calculer pour chaque fond son ratio de rendement ajusté en fonction du risque (Morningstar Risk Adjust Return ou MRAR). Les fonds sont ensuite classés en ordre décroissant de MRAR : les 10 premiers pour cent reçoivent 5 étoiles, les 22,5 % suivants 4 étoiles, les 35 % suivants 3 étoiles, les 22,5 % suivants 2 étoiles, les derniers 10 % reçoivent 1 étoile. Les fonds sont classés dans 180 catégories européennes.

Indice de comparaison

La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Allocation d'actifs

Le décalage de trésorerie pour les dérivés représente le montant de trésorerie que le gestionnaire de portefeuille devrait emprunter s'il a une position acheteuse par le biais de dérivés et vice versa. Le poids des diverses classes d'actifs dans le portefeuille, y compris les « Autres » est présenté dans ce tableau. La rubrique « Autres » comprend les types de titres qui ne sont pas clairement classés dans les autres classes d'actifs, telles que les obligations convertibles et les actions privilégiées. Dans le tableau, l'allocation aux classes est indiquée pour les positions acheteuses, les positions vendeuses et les positions nettes (positions acheteuses nettes des positions vendeuses). Ces statistiques résument ce que les gestionnaires achètent et comment ils positionnent le portefeuille. Lorsque les positions vendeuses sont présentées dans ces statistiques du portefeuille, les investisseurs obtiennent une description plus robuste de l'exposition et du risque du portefeuille.

Charges

Le chiffre des frais courants est basé sur les dépenses de l'exercice clos en décembre 2020. Il exclut les coûts de transaction du portefeuille, sauf en cas de frais d'entrée/sortie payés par la SICAV lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif. CED (le cas échéant) Les investisseurs en actions de la catégorie C qui font racheter tout ou partie de leurs actions dans les douze mois suivants leur souscription peuvent cependant devoir s'acquitter d'une commission éventuelle différée (« CED ») qui sera conservée par l'établissement financier par l'intermédiaire duquel la souscription d'actions a été effectuée et déduite des produits de rachat versés à l'investisseur concerné. Les investisseurs en actions de la catégorie CW qui font racheter tout ou partie de leurs actions dans les trois années suivant leur souscription peuvent cependant devoir s'acquitter d'une commission éventuelle différée (« CED ») qui sera conservée par l'établissement financier par l'intermédiaire duquel la souscription d'actions a été effectuée et déduite des produits de rachat versés à l'investisseur concerné.

Statistiques sur le portefeuille d'actions (si applicable)

Les éléments de données ci-dessous sont une moyenne pondérée des participations détenues dans le portefeuille. Le ratio cours/bénéfice est la moyenne pondérée des ratios cours/bénéfice des actions dans le portefeuille sous-jacent du fonds. Le ratio cours/bénéfice d'une action est calculé en divisant le cours actuel de l'action par le bénéfice par action des 12 derniers mois. Le ratio cours/flux de trésorerie est la moyenne pondérée des ratios cours/flux de trésorerie des actions dans le portefeuille d'un fonds. Le ratio cours/flux de trésorerie montre la capacité d'une entreprise à générer de la trésorerie et constitue une mesure de la liquidité et de la solvabilité. Le ratio cours/valeur comptable est la moyenne pondérée des ratios cours/valeur comptable des actions dans le portefeuille sous-jacent du fonds. Le ratio cours/valeur comptable d'une entreprise est calculé en divisant le cours de son action par la valeur comptable par action de l'entreprise. Les actions ayant une valeur comptable négative sont exclues de ce calcul. Le rendement du dividende est le taux de rendement d'un investissement exprimé en pour cent. Le rendement est calculé en divisant le montant que vous recevez annuellement en dividendes ou en intérêts par le montant que vous avez dépensé pour acheter l'investissement.

Statistiques sur le portefeuille d'obligations (si applicable)

Les éléments de données ci-dessous sont une moyenne pondérée des titres à revenu fixe détenus dans le portefeuille. La duration mesure la sensibilité du cours d'un titre à revenu fixe aux variations des taux d'intérêt. L'échéance moyenne est la moyenne pondérée de toutes les échéances des obligations dans un portefeuille, calculée en pondérant chaque date d'échéance par la valeur de marché du titre. La duration modifiée est inversement liée au pourcentage de variation du cours sur une moyenne pour une variation spécifique du rendement. Le coupon moyen correspond au coupon individuel de chaque obligation en portefeuille, pondéré par leur montant nominal. Le coupon moyen est calculé uniquement sur les obligations à taux fixe. Le taux de rendement actuariel (Yield To Maturity) reflète le rendement total d'une obligation si l'obligation est détenue jusqu'à l'échéance, en prenant pour hypothèse que tous les paiements sont réinvestis au même taux. Cet indicateur peut être calculé au niveau du portefeuille en pondérant le taux de rendement actuariel de chaque obligation par sa valeur de marché.

Label ISR Créé début 2016 par le Ministère des Finances et des Comptes publics avec l'appui des professionnels de la Gestion d'Actifs, le label vise à favoriser la visibilité de la gestion ISR (Investissement Socialement Responsable) par les épargnants. Il permet aux investisseurs d'identifier aisément des produits d'investissement qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement. Un fonds qui reçoit le label ISR doit répondre à de nombreuses exigences :
- une transparence vis-à-vis des investisseurs (objectifs, analyses, processus, inventaires...), - une sélection en portefeuille fondée sur des critères ESG prouvés, - des techniques de gestion en adéquation avec une philosophie de gestion long terme, - une politique de vote et d'engagement cohérente, - des impacts positifs mesurés. Plus d'informations sur www.lelabelisr.fr

Risques spécifiques

Risque de contrepartie : le fonds utilise des contrats financiers de gré à gré, et/ou a recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties, exposent potentiellement le fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.
Risque de crédit : (baisse de la valeur liquidative du FCP liée à un accroissement des écarts de rendements des émissions privées en portefeuille, voire à un défaut sur une émission), dans la mesure où certaines stratégies de gestion alternatives (arbitrage de taux, distressed securities, arbitrage de convertibles, global macro notamment) peuvent être exposées au crédit. Les accroissements des écarts de rendements des émissions privées en portefeuille, voire un défaut sur une émission peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
Risque de taux: dans la mesure où certaines stratégies de gestion alternatives (arbitrage de taux, fonds de futures, global macro notamment) peuvent s'exposer positivement ou négativement sur les taux. Ces expositions, en fonction des variations des marchés de taux, peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. Ce risque est cependant limité par le recours à des stratégies décorrélées des principaux marchés de taux.
Risque spécifique aux instruments de titrisation (ABS ...) : pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du FCP.
Risque de durabilité : Ce Fonds est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088, par un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Pour plus d'informations sur le dispositif d'intégration du risque de durabilité veuillez vous référer au site internet de la Société de gestion et du gérant financier.

Ostrum ASSET MANAGEMENT

Ostrum Asset Management, filiale de Natixis Investment Managers, est un gérant d'actifs français agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (N ° GP18000014).
La distribution de ce document peut être limitée dans certains pays. La vente du fonds n'est pas autorisée dans tous les pays et l'offre et la vente de celui-ci à certains types d'investisseurs peuvent être limitées par l'autorité de réglementation locale. Natixis Investment Managers S.A. ou ses sociétés affiliées peuvent recevoir ou verser des commissions ou des rabais liés au fonds. Le traitement fiscal relatif à la détention, l'acquisition ou la cession d'actions ou de parts du fonds dépend de la situation ou du traitement fiscal de chaque investisseur et peut être sujet à changement. Veuillez vous renseigner auprès de votre conseiller financier si vous avez des questions. Il appartient à chaque conseiller financier de veiller à ce que l'offre ou la vente d'actions de fonds soient conformes au droit national applicable.
Le présent document est remis à titre purement informatif. Les thèmes et processus d'investissement ainsi que les titres en portefeuille et les caractéristiques indiqués le sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer. Aucune référence à un classement, une notation ou une récompense ne constitue une garantie de résultats futurs et n'est constante sur la durée. Ce document n'est pas un prospectus et ne constitue pas une offre d'actions. Les informations contenues dans ce document peuvent être mises à jour autant que de besoin et peuvent être différentes des versions publiées précédemment ou à l'avenir de ce document. Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur ce fonds, notamment sur les frais, les dépenses et les considérations de risque, veuillez contacter votre conseiller financier pour obtenir gratuitement un prospectus, les informations clés pour l'investisseur, une copie des statuts, des rapports semestriels et annuels et/ou d'autres documents ainsi que les traductions qui sont pertinentes pour votre pays. Pour obtenir de l'aide pour localiser un conseiller financier dans votre pays, veuillez appeler au +44 203 405 2154.
Veuillez consulter le prospectus et le document d'informations clés pour l'investisseur préalablement à toute décision d'investissement. Ces documents sont disponibles, gratuitement et dans la langue officielle du pays d'enregistrement, auprès des bureaux de Natixis (im.natixis.com) et des agents payeurs indiqués ci-après : France : CACEIS Bank France, 1-3 , Place Valhubert, 75013 Paris, Allemagne : Rheinland-Pfalz Bank, Große Bleiche 54-56, D-55098 Mayence, Italie : State Street Bank SpA, 10 Via Ferrante Aporti, 20125, Milan, Suisse RBC Investor Services Bank S.A., Agence de Zurich, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich.
Le présent document peut contenir des références à des droits d'auteur, des indices et des marques qui ne sont pas nécessairement déposés dans toutes les juridictions. Les dépôts de tiers appartiennent à leurs propriétaires respectifs et ne sont pas affiliés à Natixis Investment Managers ou à l'une de ses sociétés liées ou affiliées (collectivement « Natixis »). Aucun de ces détenteurs tiers ne soutient ni n'approuve tout service, fonds ou autre produit financier de Natixis et ils ne participent pas à la fourniture de ceux-ci.

Les données historiques ne constituent peut-être pas une indication fiable pour l'avenir. Veuillez-vous reporter au prospectus complet pour plus de détails sur les risques.

Pour obtenir un résumé des droits des investisseurs dans la langue officielle de votre juridiction, veuillez consulter la section de documentation légale du site web (im.natixis.com/intl/intl-fund-documents)
Dans l'UE : Fourni par Natixis Investment Managers International ou l'une de ses succursales répertoriées ci-dessous. Natixis Investment Managers International est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n° GP 90-009, une société anonyme immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 329 450 738. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris. Italie : Natixis Investment Managers International Succursale Italiana, Siège social : Via San Clemente 1, 20122 Milan, Italie. Pays-Bas : Natixis Investment Managers International, Nederlands (immatriculée sous le numéro 000050438298). Siège social : Stadsplateau 7, 3521AZ Utrecht, Pays-Bas. Suède : Natixis Investment Managers International, Nordics Filial (immatriculée sous le numéro 516412-8372 - Bureau suédois d'immatriculation des sociétés). Siège social : Kungsgatan 48 5tr, Stockholm 111 35, Suède. Ou, fourni par Natixis Investment Managers S.A. ou l'une de ses succursales répertoriées ci-dessous. Natixis Investment Managers S.A. est une société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de surveillance du secteur financier et immatriculée sous le numéro B 115843. Siège social de Natixis Investment Managers S.A. : 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Allemagne : Natixis Investment Managers S.A., Zweigniederlassung Deutschland (immatriculée sous le numéro : HRB 88541). Siège social : Senckenberganlage 21, 60325 Francfort-sur-le-Main. Belgique : Natixis Investment Managers S.A., Belgian Branch, Gare Maritime, rue Picard 7, Bte 100, 1000 Bruxelles, Belgique. Espagne : Natixis Investment Managers, Sucursal en España, Serrano n°90, 6th Floor, 28006 Madrid, Espagne.
En Suisse : Fourni à des fins d'information uniquement par Natixis Investment Managers, Switzerland Sàrl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son représentant à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zurich.
Dans les îles britanniques : Fourni par Natixis Investment Managers UK Limited qui est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni (immatriculée sous le n° 190258) - siège social : Natixis Investment Managers UK Limited, One Carter Lane, Londres, EC4V 5ER. Dans les cas autorisés, la distribution de ce document est destinée à être faite aux personnes décrites ci-dessous : au Royaume-Uni : ce document est destiné à être communiqué aux professionnels de l'investissement et/ou aux investisseurs professionnels uniquement ; en Irlande : ce document est destiné à être communiqué et/ou adressé uniquement aux investisseurs professionnels ; à Guernesey : ce document est destiné à être communiqué et/ou adressé uniquement aux prestataires de services financiers titulaires d'une licence délivrée par la Guernsey Financial Services Commission ; à Jersey : ce document est destiné à être communiqué et/ou adressé uniquement aux investisseurs professionnels ; dans l'île de Man : ce document est destiné à être communiqué et/ou adressé uniquement aux prestataires de services financiers titulaires d'une licence délivrée par la Financial Services Authority de l'île de Man ou aux assureurs autorisés en vertu de l'article 8 de la Loi de 2008 sur les assurances.
Dans le DIFC : Fourni dans le DIFC et à partir de celui-ci par Natixis Investment Managers Middle East (Succursale DIFC), qui est réglementée par la DFSA. Les produits ou services financiers connexes ne sont offerts qu'aux personnes qui ont suffisamment d'expérience et de connaissances financières pour participer aux marchés financiers au sein du DIFC, et qui sont admissibles à titre de Clients professionnels ou de Contreparties de marché au sens de la DFSA. Aucune autre personne ne doit agir sur la base de ce document. Siège social : Unit L10-02, Level 10, ICD Brookfield Place, DIFC, PO Box 506752, Dubaï, Émirats arabes unis.
À Taïwan : Fourni par Natixis Investment Managers Securities Investment Consulting (Taipei) Co., Ltd., une entreprise de consultation en placement de valeurs mobilières réglementée par la Financial Supervisory Commission de la R.O.C. Siège social : 34F., No. 68, Sec. 5, Zhongxiao East Road, Xinyi Dist., Taipei City 11065, Taïwan (R.O.C.), licence numéro 2020 FSC SICE n° 025, Tél. +886 2 8789 2788.
À Singapour : Fourni par Natixis Investment Managers Singapore Limited (immatriculée sous le n° 199801044D) aux distributeurs et aux investisseurs qualifiés à titre d'information uniquement.

À Hong Kong : Fourni par Natixis Investment Managers Hong Kong Limited aux investisseurs professionnels à titre d'information uniquement.
En Australie : Fourni par Natixis Investment Managers Australia Pty Limited (ABN 60 088 786 289) (AFSL No. 246830) et destiné uniquement à l'information générale des conseillers financiers et des clients wholesale.
En Nouvelle-Zélande : Ce document est destiné uniquement à l'information générale des investisseurs wholesale néo-zélandais. Il ne s'agit pas d'une offre réglementée au sens de la Loi de 2013 sur la conduite des marchés (FMCA) et elle n'est accessible qu'aux investisseurs néo-zélandais qui ont certifié qu'ils remplissent les conditions prévues par la FMCA pour les investisseurs wholesale. Natixis Investment Managers Australia Pty Limited n'est pas un prestataire de services financiers agréé en Nouvelle-Zélande.
En Colombie : Fourni par Natixis Investment Managers International Oficina de Representación (Colombie) aux clients professionnels à des fins d'information dans la limite autorisée par le Décret 2555 de 2010. Tous les produits, services ou investissements auxquels il est fait référence dans le présent document sont fournis exclusivement en dehors de la Colombie. Le présent document ne constitue pas une offre publique de titre en Colombie et s'adresse à moins de 100 investisseurs spécifiquement identifiés.
En Amérique latine : Fourni par Natixis Investment Managers International.
Au Chili : Esta oferta privada se inicia el día de la fecha de la presente comunicación. La presente oferta se acoge a la Norma de Carácter General N° 336 de la Superintendencia de Valores y Seguros de Chile. La presente oferta versa sobre valores no inscritos en el Registro de Valores o en el Registro de Valores Extranjeros que lleva la Superintendencia de Valores y Seguros, por lo que los valores sobre los cuales ésta versa, no están sujetos a su fiscalización. Que por tratarse de valores no inscritos, no existe la obligación por parte del emisor de entregar en Chile información pública respecto de estos valores. Estos valores no podrán ser objeto de oferta pública mientras no sean inscritos en el Registro de Valores correspondiente.
Au Mexique : Fourni par Natixis IM Mexico, S. de R.L. de C.V., qui n'est pas une entité financière réglementée, un intermédiaire en valeurs mobilières ou un gestionnaire d'investissement au sens de la Loi mexicaine sur le marché des valeurs mobilières (Ley del Mercado de Valores) et qui n'est pas enregistrée auprès de la Comisión Nacional Bancaria y de Valores (CNBV) ou toute autre autorité mexicaine. Tous les produits, services ou investissements auxquels il est fait référence dans le présent document qui nécessitent un agrément ou une licence sont fournis exclusivement en dehors du Mexique. Bien que les actions de certains ETF puissent être cotées au Sistema Internacional de Cotizaciones (SIC), cette cotation ne constitue pas une offre publique de titres au Mexique, et l'exactitude des informations fournies n'a donc pas été confirmée par la CNBV. Natixis Investment Managers est une entité de droit français et n'est ni agréée ni enregistrée auprès de la CNBV ou de toute autre autorité mexicaine. Dans les présentes, toute référence à « Investment Managers » désigne Natixis Investment Managers et/ou l'une de ses filiales de gestion d'investissement, qui ne sont pas non plus agréées ou enregistrées par la CNBV ou par toute autre autorité mexicaine.
En Uruguay : Fourni par Natixis Investment Managers Uruguay S.A., un conseiller en placement dûment enregistré, agréé et supervisé par la Banque centrale de l'Uruguay. Bureau : San Lucar 1491, Montevideo, Uruguay, CP 11500. La vente ou l'offre de parts d'un fonds est considérée comme un placement privé au sens de l'article 2 de la Loi uruguayenne no 18627.
Au Brésil : Fourni à un professionnel de l'investissement spécifique identifié à titre d'information uniquement par Natixis Investment Managers International. Ce document ne peut être distribué qu'au destinataire indiqué. En outre, celui-ci ne doit pas être interprété comme une offre publique de titres ou d'instruments financiers associés. Natixis Investment Managers International est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n ° GP 90-009, une société anonyme immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 329 450 738. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.
Natixis investment managers peut décider de cesser la commercialisation de ce fonds conformément à la législation applicable.